



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1932

Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation à titre gratuit du domaine public d'un local situé 36 avenue Lacassagne à Lyon 3e au profit de la MJC Sans Souci - Ensemble Immobilier n° 03358

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1932 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT
DU DOMAINE PUBLIC D'UN LOCAL SITUE 36 AVENUE
LACASSAGNE A LYON 3E AU PROFIT DE LA MJC SANS
SOUCI - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 03358 (DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

En 2021, le Réseau Rhône Ain Saône des MJC (R2AS) a proposé à la Ville de Lyon d'engager une mission de préfiguration pour le développement d'une nouvelle MJC dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon au sein du quartier dit « Sans Souci », dans le local situé 36 avenue Lacassagne.

Au regard d'un diagnostic partagé du secteur Sans Souci-Lacassagne-Dauphiné, la mission de préfiguration a co-construit un projet associatif avec des habitants et des acteurs locaux en réponse aux besoins des habitants et du territoire (plus de 30 000 habitants en proximité).

Les axes développés dans son projet associatif visent à :

- favoriser l'épanouissement des personnes par l'accès à l'éducation et à la culture pour tous ;
- soutenir la démocratie en proposant un ou des lieux d'expression citoyenne ;
- développer des initiatives innovantes sur le territoire ;
- offrir aux citoyens la possibilité d'agir collectivement ;
- renforcer le lien social et contribuer à l'émergence d'une société plus solidaire.

L'assemblée générale constituante de cette nouvelle association « MJC Sans Souci » s'est tenue le 3 mai 2022.

La MJC Sans Souci a transmis officiellement à la Ville de Lyon l'initiative associative portée sur ce secteur assortie d'une demande de conventionnement pluriannuel pour la mise en œuvre de projets d'éducation populaire. Elle entend développer dans le local, dès son ouverture en septembre 2022 et de façon progressive, des actions à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles et des seniors. Elle souhaite poursuivre et développer les partenariats avec les acteurs locaux, et faire vivre la vie associative du quartier.

Ces locaux, d'une superficie totale de 793 m², situés 36 avenue Lacassagne à Lyon 3^{ème}, représentent une valeur locative annuelle de 78 020 euros en 2022.

Pour lui permettre de développer son projet associatif et ses activités, une convention de mise à disposition est établie à titre gratuit à compter à la date de signature de la convention pour se terminer le 31 décembre 2025.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition du domaine public à titre gratuit du local situé 36 avenue Lacassage à Lyon 3^{ème}, jointe en annexe à la présente délibération, au profit du MJC Sans Souci, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET